

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Centre-Val de Loire
1121, rue de la Bergeresse
45160 OLIVET

02 38 24 34 21

centrevaleloire@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    

Pour tout envoi de dons :

FONDATION DU PATRIMOINE
Délégation Centre-Val de Loire
BP 70289
75867 PDC PARIS 18

COMMUNE DE DANCY

place de l'Eglise
28800 DANCY
02 37 47 20 02

dancy.mairie@orange.fr

www.dancy.fr

► Nos partenaires



Document imprimé avec le concours du
Crédit Agricole Centre Loire



FONDATION



DU
PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration des

Vitraux de l'église Saint-André de Dancy



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Participez à la restauration d'un patrimoine exceptionnel

◆ ◆ LE PROJET : RESTAURER LES VITRAUX DE L'ÉGLISE

Soutenez la restauration des vitraux de l'église Saint-André de Dancy, reconstruite en 1865 avec le concours de donateurs prestigieux, dont l'impératrice Eugénie. Cet édifice néogothique, orné de boiseries intérieures remarquables du XIX^e siècle, est aujourd'hui fragilisé par le mauvais état de ses verrières, en particulier sur les façades nord et est. Victimes des intempéries et du temps, certains vitraux sont descellés, des morceaux manquent, et l'humidité due à l'absence d'évacuation de la condensation aggrave la dégradation des murs intérieurs. La commune a décidé d'intervenir pour préserver ce patrimoine central du village : les vitraux seront déposés, restaurés en atelier, et réinstallés avec un système d'aération pour limiter l'humidité. Les protections extérieures seront également renouvelées. Grâce à vos dons, vous contribuez à sauvegarder un trésor local et à lui redonner toute sa beauté. Votre soutien est indispensable pour que cette restauration voie le jour.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE : LE SOUTIEN DE L'IMPÉRATRICE

L'église Saint-André de Dancy a été entièrement reconstruite en 1865, dans le respect de l'édifice d'origine, et enrichie d'un transept et d'une sacristie. Ce projet ambitieux a vu le jour grâce à la générosité de nombreux bienfaiteurs, parmi lesquels l'Impératrice Eugénie. Située au cœur du village dunois, l'église s'inscrit dans un environnement rural typique d'Eure-et-Loir, à

proximité de Châteaudun et de son château, classé monument historique, ou encore de Bonneval, surnommée « la petite Venise de Beauce ». Encore affectée au culte, elle pourra accueillir ponctuellement des manifestations culturelles. Ce projet s'inscrit ainsi dans une dynamique de valorisation d'un patrimoine vivant et accessible à tous.

◆ ◆ LA MOBILISATION : UNE COMMUNE ENGAGÉE

La commune de Dancy porte ce projet de restauration avec conviction. Fidèle à une longue tradition d'entretien de son église, la municipalité investit à nouveau pour préserver cet édifice emblématique. Ce chantier permettra non seulement de sauver les vitraux abîmés mais aussi de pérenniser l'usage cultuel du lieu tout en ouvrant la voie à des concerts et événements adaptés. La mobilisation des élus témoigne d'un véritable attachement local au patrimoine, renforcé par l'appui de la paroisse Saint-Paul en Val. Grâce à ce projet, l'église pourra continuer de jouer un rôle central dans la vie du village tout en s'ouvrant à de nouvelles formes de valorisation culturelle.

Montant des travaux	43 444 €
Objectif de collecte	8 000 €
Début des travaux	2025

© Commune de Dancy



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider à la restauration des vitraux de l'église St-André de Dancy

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 3 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/103000

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription à Fondation du patrimoine, DR Centre-Val de Loire, BP 70289, 75867 PDC PARIS 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - vitraux de l'église de Dancy

Le montant de mon don est de _____ €

Autres montants suggérés ☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* :

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

* informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐